

chise pour la Confédération excitera, je crois, le plus vif intérêt. La franchise, comme on le sait, se trouve aujourd'hui sous le contrôle des législatures locales des différentes provinces, ce qui entraîne un manque d'uniformité. Certaines personnes possédant le droit de vote et étant éligibles à ce parlement dans une province, peuvent être privées de ce droit dans une autre; c'est un état de choses qui ne peut pas se prolonger plus longtemps. Je ne sais pas sur quelle base le gouvernement se propose d'établir la franchise à l'avenir, mais je crois pouvoir émettre l'espérance qu'en établissant l'uniformité, les restrictions qui existent maintenant dans quelques provinces pourront être éliminées de manière à produire une extension générale de la franchise électorale.

L'importance d'une loi de licence efficace, pour régler la vente des liqueurs, sera facilement appréciée, de même que la nécessité d'une ordonnance définissant la classe d'ouvriers qui peuvent être employés dans nos manufactures. L'expérience des autres pays a établi que le travail constant et régulier des jeunes enfants dans les manufactures est préjudiciable à leur santé, affaiblit leur constitution, diminue leur intelligence et empêche le développement de leurs facultés, et l'on a jugé nécessaire d'adopter des règlements énergiques dans les vieux pays manufacturiers pour prévenir ce mal. Actuellement, l'augmentation du nombre des manufactures dans ce pays fait ressortir l'importance d'entourer les ouvriers, dès le début, de toute la protection possible afin de les préserver des dangers que j'ai signalés.

L'importance de consolider certaines parties des lois en force est trop évidente pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucun détail. Il me suffira de vous rappeler les désastres lamentables qui se sont produits récemment sur les lacs, et qui ont entraîné non-seulement des pertes matérielles, mais encore des pertes de vie, pour montrer l'utilité d'une loi tendant à prévenir le retour de semblables catastrophes. J'ai sous les yeux un rapport des accidents qui se sont produits sur nos lacs dans le cours des deux dernières années, et je constate qu'ils ont fait près de 400 victimes. Il est impossible d'établir jusqu'à quel point ils peuvent être attribués au manque d'expérience et de compétence de la part des officiers commandants, et nous ne pouvons prétendre non plus qu'ils ne se renouvelleront plus malgré nos plus grands efforts pour les prévenir. Mais le fait que les officiers ne sont soumis à aucun examen, qu'ils ne possèdent aucun certificat de compétence ou de bonne conduite, fera naître des doutes et des soupçons dans l'esprit public. Dans l'intérêt des patrons et des seconds eux-mêmes, de même que pour protéger ceux qui leur confient leurs biens et leur vie, on devra fixer un degré suffisant de compétence et de capacité.

Je regrette de ne pouvoir adresser à la Chambre ne serait-ce que quelques mots en français, non-seulement parce que cette langue est parlée par un si grand nombre de ceux qui m'écoutent, mais parce que le comté que j'ai l'honneur de représenter compte près de 12,000 Acadiens, au nombre desquels se trouvent grand nombre de mes meilleurs amis, de mes plus chauds partisans. On a donné à entendre que c'est en partie à ce fait que j'ai dû d'être choisi pour occuper la position dont je m'efforce maintenant de remplir les devoirs. Quoi qu'il en soit, je puis vous assurer que je saurai toujours apprécier hautement tout honneur qui me sera accordé en ma qualité de représentant de cette population, et que je saurai reconnaître avec le plus vif sentiment de plaisir et de satisfaction toute marque de bonté qui me sera accordée comme témoignage de courtoisie envers elle. Si le comté de Westmoreland avait deux représentants dans ce parlement—droit qu'il peut justement réclamer avec une population de près de 38,000 habitants—j'aurais aujourd'hui un des leurs comme collègue au parlement; mais dans les circonstances présentes, je ne puis qu'entretenir l'espérance que, lorsque l'honorable chef du gouvernement aura soumis une loi pour le remaniement électoral des districts

M. WOOD (Westmoreland)

du Nouveau-Brunswick, les droits du comté de Westmoreland ne seront pas méconnus. En même temps, je suis heureux de constater qu'une partie au moins de la population française du Nouveau-Brunswick se trouve dignement représentée par l'honorable député de Kont (M. Girouard), qui peut se réclamer d'une langue et d'une nationalité communes avec ses électeurs.

En terminant mes remarques, M. l'Orateur, permettez-moi une allusion personnelle. La coutume parlementaire assigne ordinairement aux plus jeunes membres de cette Chambre les devoirs qui m'ont été imposés aujourd'hui. On n'aurait pu choisir personne qui possède moins que moi l'expérience parlementaire, et personne n'aurait pu se lever pour s'acquitter de cette tâche avec un sentiment plus vif des difficultés qui entourent ma position. Je ne puis oublier que je m'adresse à des députés qui ont passé de longues années et ont acquis de grands honneurs au service public; que je me trouve pour la première fois au milieu de ceux qui, dès mon bas âge, conduisaient les affaires de ces provinces qui étaient alors divisées et relativement de peu d'importance, mais qui, depuis, se sont unies et ont formé cette grande Confédération; de ceux qui ont aidé à rédiger la constitution même en vertu de laquelle nous siégeons aujourd'hui; et de ceux qui, depuis l'Union, ont administré avec tant de succès les affaires de ce pays.

Je ne puis me soustraire à l'idée que, pour la première fois de ma vie, je fais partie de ce corps, et que je prends une humble part aux délibérations de cette Assemblée sur laquelle repose la responsabilité de faire des lois pour l'avenir d'un pays dont l'accroissement et le développement rapides excitent aujourd'hui la surprise et l'admiration universelles; qui déploie une richesse et une variété de ressources qui font notre admiration et celle du monde; un pays qui est à peine sorti de l'enfance et s'épanouit en pleine liberté et dans toute la force de la jeunesse, et qui, sentant que toute la vigueur et la force de l'âge mûr sont encore intactes et seulement en partie développées, se réjouit en contemplant les grandes destinées qui l'attendent; un pays qui peut-être plus que tout autre au monde a besoin d'une législation sage, prudente et progressive, afin d'assurer autant que possible le développement de ses ressources matérielles et le bonheur de son peuple. Je vous remercie sincèrement, M. l'Orateur, ainsi que les honorables députés qui m'entourent, de la patience avec laquelle vous avez écouté mes remarques, et c'est avec plaisir que j'appuie la résolution que nous avons devant nous.

M. BLAKE: Je dois féliciter les honorables députés que nous venons d'entendre sur la manière dont ils se sont acquittés de la tâche qui leur était dévolue. Je puis assurer l'hon. représentant de Westmoreland (M. Wood) qu'il est le seul dans cette Chambre qui se soit aperçu de cet embarras, de cette difficulté qu'il nous dit avoir éprouvés en prononçant son éloquent discours et en débitant ces gracieuses périodes que tous nous venons d'écouter avec tant d'intérêt. L'hon. député de Pictou (M. Tupper) me permettra de dire que je me réjouis d'accueillir en sa personne l'arrivée dans cette Chambre d'un jeune homme qui promet de se distinguer dans l'avenir, dans ce parlement et dans le pays. Nous ne pouvons nous accorder, nous ne nous accordons pas en politique; nous ne partageons pas les opinions du personnage distingué dont il porte le nom; mais cependant, ce n'est pas sans un véritable intérêt que nous observons la réunion de ces deux personnes dans la même Chambre. Le discours de l'hon. député m'a rappelé un peu le climat qu'on nous dit exister dans certains pays enchantés. C'est un délicieux climat, il nous est recommandé à tous; mais au bout d'un certain temps, nous qui habitons sur cette rive de l'Atlantique et ceux d'entre nous qui appartiennent à la mère-patrie, nous nous fatiguons du soleil perpétuel, du bleu continu du firmament. Il n'y a pas d'ombre au tableau, et cet éclat brillant de beauté, de gloire et de gran-